

349. Hgin. Margaretha von Parma an Sth. von Holland Wilhelm von Oranien: teilt mit, daß, nachdem die Deputierten der Staaten von Holland wegen der Schließung des Sundes vorstellig geworden sind, man trotz der Reise des dänischen Rats nach Spanien den Herrn von Boxtel an den König von Dänemark senden wird, dessen Instruktionen Oranien bei seiner Durchreise wird einsehen können. Die Deputation der Staaten von Holland hat man nur von den getroffenen Maßnahmen verständigen können. — Brüssel, 1565 Mai 22.

RA Brüssel, Aud., Kspz. Oraniens, Reg. 86 Bl. 82—83, Entwurf. Gedruckt: daraus Gachard Correspondance de Guillaume le Taciturne II.

A mon bon cousin le prince d'Oranges. Mon bon cousin, les deputez des estatz d'Hollande, selon que me l'escripez, sont icy venu se douloir de la cloture de la Sond, me remonstrer les grands inconveniens apparens d'en suyvre par la continuation, et me requerir pour remede là-dessus. Sur quoy aiant esté deliberé en conseil, et bien consideré les remonstrances desdits deputez, signamment que ceste cloture n'estoit seulement pour mectre ledit pays d'Hollande en cherté et disette de grains, mais generalement tous les pays de pardeca, chose entierement desraisonnable, inique et sentant plus inimitié que amitié ou bonne alliance et voisinage, il s'est resolu apres aussy avoir veu ce que m'en escripez tres-prudamment de renvoyer vers le roy de Dene-marque pour l'ouverture de ladite Sond, nonobstant l'envoy d'ung de ses conseillers vers le roy monseigneur, et sans attendre son retour; lequel, par aventure, se pourroit encoires longuement differer, à tres-grand preiudice et dommaige de cesdits pays, subiectz, manans et habitans d'iceulx, puis mesmes que cest affaire ne concerne l'Espagne, mes ces pays, au gouvernement desquelz estant moy icy, c'est à moy qui en touche la cure, et que partant plus proprement il se fust adressé à moy,

<sup>1)</sup> Vgl. n. 194.

s'il y avoit quelque chose à remonstrer en cest endroict, et que , par la lettre de sa majesté, que se luy envoyera, escripte sur l'advertence, que je luy avoye faicte de ceste cloture, il pourra bien entendre et cognoistre, combien elle luy desplaist , et qu'il peult bien penser que ce que ledit conseiller, envoyé en Espagne, exposera à sa majesté, icelle, comme chose concernant principalement ces pays, remectra cestepart, et enfin que son amitié et alliance nous seroit fort ennuyeuse, chiere et grieve, quand, pour l'accommoder contre son ennemy, tolerant ladite cloture, commil semble requerir, nous nous en debvrions si grandement sentir par decà. Et, pour luy faire tant myeulx considerer que l'affaire se estime et prend par decà à coeur, comme il se doibt, selon son importance et consequence, il a semblé bien autoriser ceste legation par envoy de quelque personne de qualité: pour laquelle l'on s'est advisé du seigneur de Bocxtel, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de vostre charge, lequel est pour cela mandé icy. Et, veuillant accepter ceste charge, comme je veulx esperer qu'il fera, à l'induction et persuasion de ces seigneurs, luy sera baillee instruction y servante, laquelle, comme il vous pourra veoir par chemin, si tant sera qu'il sera depesché devant vostre arrivée icy, vous pourrez plus amplement entendre de luy. Dont, mon bon cousin, j'ay bien voullu vous advertir, et que ce que s'est respondu ausdits deputez des estatz d'Hollande a esté, en somme, leur dire les debvoirez, que se vont faire derechief devers ledit roy de Denemarcque par ledit envoy. Atant, mon bon cousin, je prie le créateur vous avoir en sa tressaincte garde. De Bruxelles, le 22. jour de may 1565.

Vostre bonne cousine.